Le snefcca

SYNDICAT NATIONAL
DES ENTREPRISES DU FROID,
DES ÉQUIPEMENTS DE CUISINES
PROFESSIONNELLES
& DU CONDITIONNEMENT DE L'AIR

LES INFOS DU SNEFCCA

Juridique n°2023/19 - Juin 2023

Titres-restaurant 2023 : révision de la part patronale

La limite d'exonération de la part patronale des titres-restaurant est désormais fixée à 6,91 euros pour 2023 (contre 6,50 euros) suite à une mise à jour réglementaire.

On rappelle que, pour être exonérée de cotisations et d'impôts sur le revenu, la contribution patronale au financement des titres-restaurant doit être comprise entre 50% et 60% de la valeur du titre. Ainsi, la valeur du titre-restaurant ouvrant droit à l'exonération maximale en 2023 est comprise **entre 11,52 euros et 13,82 euros**.